



## Communiqué

### Déni de démocratie !

Le 6 novembre prochain se dérouleront les élections des représentants des personnels des collectivités locales et pour Paris, les 13 et 14 novembre. Depuis le dernier scrutin (2001), SUD s'est considérablement développé sur l'ensemble du territoire et a déposé un nombre plus important de listes de candidats dans les communes, conseils généraux, régions et centres de gestion.

Engagé dans l'action, les débats et auprès des agents, la Fédération SUD CT s'impose comme une organisation incontournable dans le paysage syndical. Fort de cette représentativité, la quasi totalité des employeurs ont accepté les listes SUD.

Seuls quelques irréductibles, et non des moindres, qui se prétendent grands réformateurs, montrent leur vrai visage... celui d'un patron sans état d'âme qui applique des lois liberticides - qui ont vocation à ne plus exister compte tenu des accords sur la représentativité signé par les OS (représentant plus de 70% des salariés) en juin 2008 - et bafoue la démocratie sociale :

Martine Aubry - Maire de Lille, PS !  
Bertrand Delanoë - Maire de Paris, PS !  
Gérard Collomb - Maire de Lyon, PS !  
Jean-Marc Ayrault - Maire de Nantes, PS !  
Patrick Devedjian - Hauts de seine, UMP !  
Marie-José Roig - Maire d'Avignon, UMP !  
Jean-Claude Antonini - Maire d'Angers, PS !  
Jacques Bigot - Communauté urbaine de Strasbourg, PS !  
Jean Janquin - Centre de gestion du Pas de Calais, PS !  
Vincent Eblé - Conseil général de Seine et Marne, PS !  
Daniel Leroy - Centre de gestion de Seine et Marne, UMP !  
Didier Arnal - Conseil Général du Val d'Oise, PS !  
Thérèse Thierry - Maire de Lanester, apparenté PS !  
Rachel Mazuir - Conseil Général de l'Ain, PS !  
Natacha Bouchart - Maire de Calais, UMP !

Ils ne nous feront pas croire que c'est sous la pression d'autres syndicats qu'ils prennent cette décision. Cette décision politique leur appartient !

La Fédération SUD CT et ses syndicats poursuivent devant les tribunaux ces rejets injustifiables. C'est 50000 agents qui sont privés de la liberté de choisir leurs représentants. **C'est aux salariés de choisir leurs représentants, pas aux employeurs !!**

Communiqué adopté par le Conseil fédéral réuni à Paris, le 3 octobre 2008